

CHALAGNAC



Randonnée Rivières et Coteaux

5 octobre 2025



**Accueil inscriptions à partir de 7h30
place de la mairie CHALAGNAC**

**départ libre de 8h00 à 9h00
clôture à 16h
Restauration à 13h00
et buvette sur place**

Pédestre : 7 et 12 Km

**Route : 55 km (#19303248)
80 Km (#19303330)**

Ravitaillement sur parcours balisés
(#xxxxxxxx = référence Openrunner)

Renseignements, réservations et inscriptions :

TAURISSON Eric, 06 30 18 71 20
BOURNOT Francis, 06 28 37 05 66
302 allée des Acacias 24350 MENSIGNAC

copocyclo24@gmail.com

Bulletin d'inscription à retourner avant le 30/09

ATTENTION

inscriptions limitées à 100 cyclistes

Nom : _____
Prénom : _____
Date naissance : __/__/____
Sexe : F : M :
Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____
Email : _____@_____
Club : _____
Fédé : _____
N° licence : _____

Je certifie être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi après en avoir pris connaissance.

Mon engagement à cette manifestation implique l'acceptation du règlement joint.

A le __/09/2025

VISA :

Frais d'inscription

Randonnée cyclo : 50 km 75 km

Licencié FFCT, autres Fédés : 5€

non licenciés : 8€

Randonnée pédestre : 7 km ; 12 km

Pour les 2 circuits 2€

Toutes randonnées gratuites pour les moins de 18 ans.

Je réserve ___ repas x20€ = _____ €

repas limités à 80 couverts

(Kir, crudités, cuisse canard confite pommes sautées /haricots vert, fromage, dessert, vin, café)

Cette réservation sert à l'organisation pour prévoir l'intendance

Règlement chèque ordre « Copo Cyclotourisme »



REGLEMENT

Placée sous l'égide de la FFCT, la randonnée Rivières et Coteaux 2024 est ouverte à tous licenciés ou non licenciés.

1. Comportement routier

Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage. Chaque participant se doit :

- D'appliquer les dispositions de code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes.
- De respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur.
- D'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et de la sécurité routière.
- La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard des ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.
- De respecter l'environnement.

2. Accueil des mineurs

La participation des mineurs licenciés à une fédération sportive est assujetti à la présence d'un encadrement qualifié, pour les non licenciés ils seront sous la responsabilité de leurs parents.

3. Port du casque et gilet de sécurité

Le port du casque à coque rigide est obligatoire.

Le port du gilet de sécurité est obligatoire de jour par visibilité insuffisante.

Il est obligatoire pour les mineurs

4. Responsabilité

L'organisation décline toute responsabilité quant à la détérioration, le vol ou la destruction du matériel des participants à l'occasion de cette manifestation.

L'organisation décline toute responsabilité concernant les accidents corporels ou matériels pour les personnes non inscrites à cette manifestation.

Conformément à la loi du 16 juillet 1984 (articles 37 et 38), l'organisation a souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile des participants non affiliés à la FFCT.

5. Parcours

Les groupes constitués n'excéderont pas 10 participants.

Sur les parcours un espace de sécurité entre chaque groupe doit permettre aux véhicules à moteur d'effectuer les manœuvres de dépassement et de rabattement en toute sécurité.

Les parcours route seront fléchés et les références Openrunner sont en page 1.

Les parcours VTT ne sont pas fléchés, ils sont sous Openrunner

Départ libre dès 7h30

6. Clôture de la manifestation

Clôture de la manifestation à 16h00.

Chaque participant reçoit une fiche ou carte de route avec les n° de téléphone, d'urgence et de l'organisation



55 km route



80 km route